

Réunion du groupe général du 9 juillet 2009

PROJET

TRAME VERTE ET BLEUE PACA



Région
PACA



Parc
naturel
régional
des Alpes



Parc
naturel
régional
de Camargue



Parc
naturel
régional
du Luberon



Parc
naturel
régional
du Queyras



Parc
naturel
régional
du Verdon

prospica
Consulting
Groupe prospica

Ordre du jour du Groupe Général du 9 juillet 2009

Thème

Projet Trame verte et bleue PACA

Objectifs

- q Produire les possibles leviers d'actions de la trame verte et bleue dans la région PACA

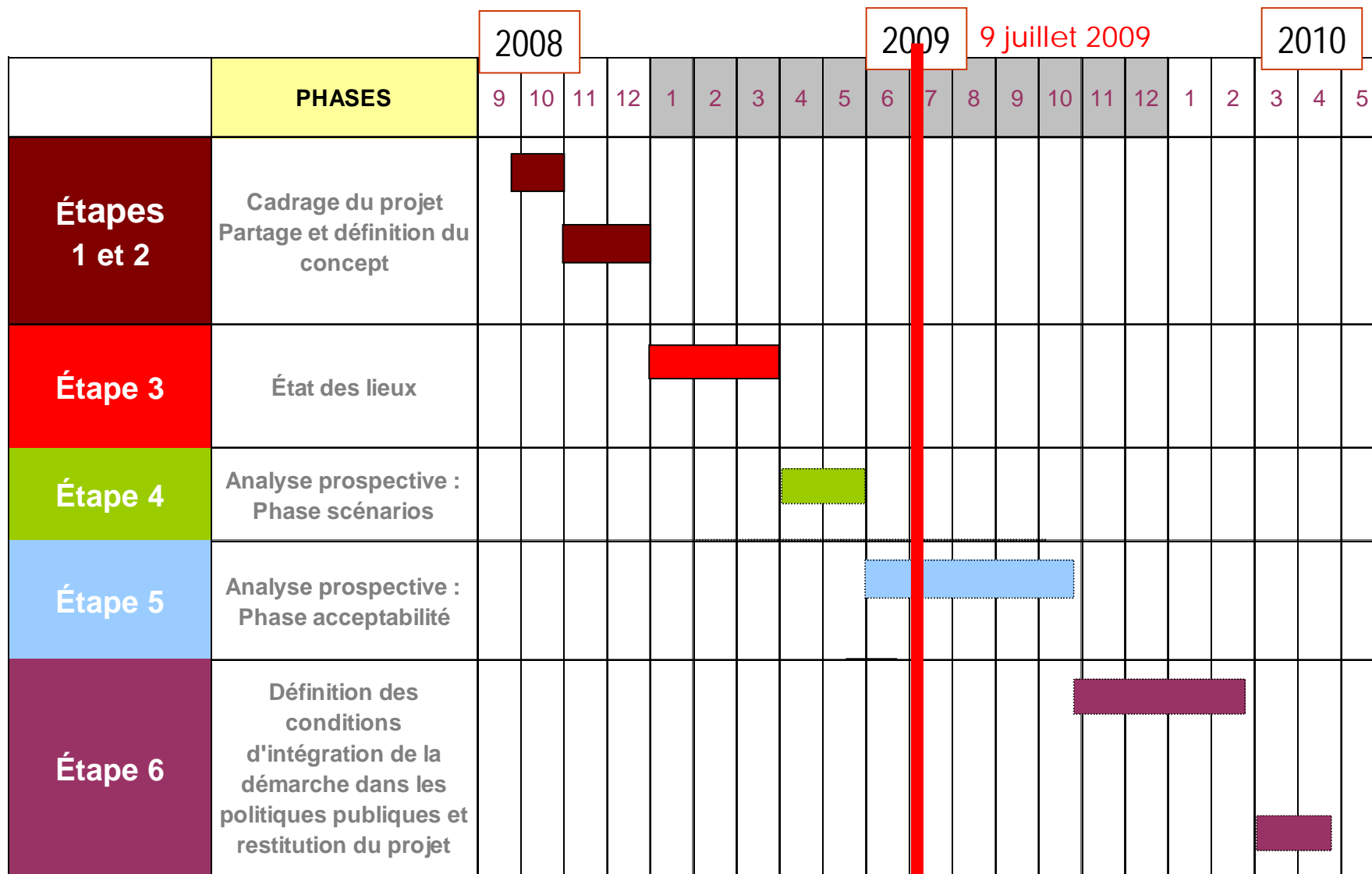
Plan

1. Que s'est-il passé depuis le 12 mars et ce à quoi nous pouvons aboutir aujourd'hui grâce à vos travaux
2. Travail en ateliers : échanges et partage des causes principales nécessitant des leviers d'actions pour lutter contre l'érosion de la biodiversité
Déjeuner
3. Travail en ateliers (suite des travaux) : co-production des leviers d'actions pour lutter contre l'érosion de la biodiversité
4. Restitution des travaux des ateliers
5. Calendrier et suites du projet

Lieu et horaires

Commune de Ceillac. PNR du Queyras. Val VVF
De 9h 30 accueil café et début des travaux à 18 heures.

État d'avancement du projet : Un décalage d'un mois par rapport au planning prévisionnel



Que s'est-il passé depuis le 12 mars ?

- q Un bilan et un retour d'expérience de notre dernière réunion :
 - § Importance de la validation collective de la définition de la TVB en région PACA et ce même si cela a pu sembler « laborieux » : Questions et système de « vote électronique » à utiliser avec parcimonie, sur des questions stratégiques
 - § Enrichissement des compétences de la cellule d'appui technique sur la « trame bleue »
 - § Volonté de passer à du « concret »



Que s'est-il passé depuis le 12 mars ?

q L'actualité nationale :

- § Le compte à rebours est lancé pour la loi Grenelle 2 (prévision de vote en fin d'année 2009)
- § Le Ministère sollicite des contributions auprès des différents projets ou structures travaillant sur ces sujets
- § Vos travaux ont fait l'objet d'une restitution au printemps et d'une réunion d'étape en juillet
- § Après le vote de la loi viendront les décrets d'application : à ce titre notre projet respecte le calendrier

Que s'est-il passé depuis le 12 mars ?

§ Les travaux du 12 mars :

- § Identification des enjeux en terme de biodiversité et des facteurs de pressions impactant ces enjeux
- § Au niveau régional et par « zones »

§ Réunion de la cellule d'appui technique le 14 mai :

- § Identification des facteurs de pression soumis à l'analyse d'experts

§ Réunion de la cellule d'appui technique élargie à des experts le 5 juin :

- § Objectif : Élaborer des scénarii tendanciels d'alerte : comment peuvent évoluer les facteurs de pression et quels sont les impacts sur la biodiversité ?
- § Pour « connecter » la suite du projet au thème de la biodiversité
- § Pour prendre position sur les enjeux identifiés : est-ce que ce sont les « bons » enjeux ? En a-t-on oublié ? ...
- § Pour apporter du « concret » au ressenti ou au pressenti des participants au projet



Que s'est-il passé le 5 juin ?

§ Les évolutions des facteurs de pression pouvant avoir des impacts sur la biodiversité au regard de la définition de la trame verte et bleue de la région PACA :

1. Le développement de l'urbanisation
2. La diminution de l'agriculture traditionnelle, du pastoralisme, et de la vocation agricole des sols
3. L'érosion des surfaces naturelles et des connectivités
4. Le développement des infrastructures linéaires (existantes ou nouvelles)
5. L'altération de la ressource en eau et la diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques
6. Le développement des loisirs et des usages qui en découlent dans les espaces naturels terrestres et maritimes ou côtiers
7. Le changement climatique
8. Le développement des espèces envahissantes
9. Le développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables

Que s'est-il passé le 5 juin ?

- § Réflexion autour de 3 scénarii pour chacune des évolutions potentielles des facteurs de pression :
 - § L'évolution du facteur de pression s'accélère par rapport à la situation actuelle,
 - § L'évolution du facteur de pression stagne (reste équivalent à la situation actuelle)
 - § L'évolution du facteur de pression s'arrête ou régresse par rapport la situation actuelle

- § Quelle peut être la conséquence sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité (habitats et espèces de votre spécialité) ?
 - § **Rouge** : conséquence négative forte
 - § **Orange** : conséquence négative moyenne
 - § **Jaune** : conséquence négative non significative
 - § **Vert** : conséquence positive

Si le développement de l'urbanisation ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Une vision partagée quant aux **fortes conséquences négatives** mais avec des précisions et des **nuances** à apporter ...
- § Les différents types de milieux ne sont pas impactés de la même manière
- § Le principal questionnement réside dans le **mode d'urbanisation** et **l'étalement urbain**
- § **Toutes** les zones de la région sont concernées par cette problématique
- § Si la zone littorale et la vallée du Rhône apparaissent comme fortement impactées c'est en raison d'une notion de seuil et d'urgence
- § L'arrière littoral apparaît comme le territoire le plus critique actuellement
- § Précision sur l'urbanisation en zone alpine

Si la diminution de l'agriculture traditionnelle, du pastoralisme, et de la vocation agricole des sols ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Il apparaît que la question est **complexe** car tout dépend de quels groupes de biodiversité on parle et de quel type d'agriculture il s'agit
- § L'agriculture n'est pas indispensable à la biodiversité mais par contre elle joue un rôle en terme de fonctionnalité : un **rempart** vis-à-vis de l'érosion de la biodiversité et sur la connectivité fonctionnelle
- § « Mieux vaudrait de l'agriculture que de l'urbanisation qui elle, est irréversible »
- § **L'ensemble** des zones de la région est **potentiellement** impacté, de manière **différenciée** :
 - § l'enjeu sur l'arrière pays est prépondérant
 - § la zone alpine apparaît comme la moins concernée dans sa globalité
 - § le littoral est déjà en situation critique

Si l'érosion des surfaces naturelles et des connectivités ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Un **consensus** fort quant aux conséquences **fortement négatives** d'une accélération de l'érosion des surfaces naturelles et des connectivités
- § Les zones Littoral, Arrière Littoral et Vallée du Rhône semblent être les plus concernées
- § Des situations qui peuvent être beaucoup plus nuancées au niveau très local notamment sur des types de milieux particuliers (zones humides, mares temporaires ...)

Si le développement des infrastructures linéaires (existantes ou nouvelles) ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

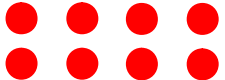


Pour les infrastructures linéaires de **TRANSPORT**

- § En cas d'accélération de ce processus, les conséquences envisagées sont majoritairement des **conséquences négatives moyennes voire fortes**
- § Les grandes infrastructures (autoroutes, TGV, ...) intègrent plus facilement les préoccupations TVB que certains aménagements locaux (rocaudes, déviation, départementales, ...)

Pour les infrastructures **HYDRAULIQUES**

- § Le développement des infrastructures linéaires hydrauliques **impacte** l'altération quantitative et qualitative de la ressource en eau
- § La vallée du Rhône et le littoral sont en situation **d'alerte**
- § L'Arrière Pays (à l'exception de la zone ITER) et la zone alpine sont un peu moins concernés que les autres zones

Si l'altération de la ressource en eau la diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Un fort **consensus** quant aux conséquences **négatives fortes**
- § Deux sources de problématiques :
 - § dégradation **quantitative** (enjeu majeur dans la région)
 - § et **qualitative**
- § **Toutes** les zones de la région sont concernées
- § La zone la plus impactée est le Littoral
- § Attention aux transferts de charge qui impactent les « zones amont »
- § L'attention est ici portée sur la nécessité de ne pas sous-estimer les impacts sur les zones Arrière Pays et Arrière Littoral, zones potentiellement autant impactées que le littoral : zones de prélèvement et de fragmentation

Si le développement des loisirs et des usages qui en découlent dans les espaces naturels terrestres et maritimes ou côtiers ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Des conséquences négatives **majoritairement fortes** avec des risques de dégradations irréversibles; mais également une forte **opportunité**
- § Deux zones **particulièrement impactées** La zone littorale et la zone Alpine
- § Les impacts ne doivent pas être sous-estimés sur les zones Arrière Pays et Arrière Littoral

Si le changement climatique ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § De fortes **incertitudes** quant aux impacts potentiels, sur un phénomène mal connu
- § La trame verte et bleue permet d'agir, **non pas** sur le changement climatique, **mais sur ces impacts** en terme de biodiversité en visant le maintien d'un maximum d'espaces naturels pour que les espèces puissent s'adapter

Si le développement des espèces envahissantes ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § L'aire méditerranéenne est **relativement peu sensible** aux espèces envahissantes **sauf** pour les milieux aquatiques
- § Le **littoral** et la **Vallée du Rhône** sont les zones les plus concernées par cette menace

Si le développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables ...

	S'accélère	Stagne	S'arrête ou régresse
Conséquences sur la connectivité fonctionnelle et/ou la biodiversité			

- § Les positions semblent plus **partagées** et globalement les conséquences semblent **moins fortes** pour cette menace au regard de certaines autres
- § Par contre, **l'enjeu reste fort** sur une pression qui peut devenir très importante, poussée par de fortes pressions économiques
- § Des **incertitudes** quant à la réversibilité en terme de connectivité fonctionnelle et/ou de biodiversité (sauf pour les projets de microcentrales)
- § **L'Arrière pays** et **l'Arrière Littoral** sont les zones les plus concernées par cette menace

Comment allons nous procéder ?

§ Vous allez partir en ateliers

§ L'objectif est de coproduire des leviers d'actions pour la trame verte et bleue de la région, de passer à l'opérationnel

§ 3 ateliers répartis par zones :

q « marguerite sur fond vert » : Atelier Zones Alpine et Arrière Pays

Salle « plénière » et animateurs : Jean Philippe (PNR Verdon)
Arnoul (PNR Luberon)
Yvan (Prospica)

q « bleu » : Atelier Zones Arrière Littoral et Littoral

Salle de jeux et animateurs : Thierry (IMEP)
Didier (PNR Camargue)
Eric (PNR Alpilles)

q « trèfle sur fond vert » : Atelier Zones Vallée du Rhône et Région

Salle « Bar » et animateurs : Carine (PNR Alpilles)
Loïc (ARPE)



Comment allons nous procéder ?

- § **Ce matin** : vous allez travailler sur les **causes** sur lesquelles il va falloir agir

- § **Cet après-midi** : vous allez coproduire les **leviers d'actions** correspondants

- § **Restitution de fin de journée** :
 - § Pour chacun des 3 ateliers, un rapporteur présentera **quelques** leviers d'action
 - § Pour avoir une vision globale mais **synthétique** de la production des différents ateliers

Production de l'atelier Zones Alpine et Arrière Pays



Région
PACA



Parc
naturel
régional
des Alpes



Parc
naturel
régional
de Camargue



Parc
naturel
régional
du Luberon



Parc
naturel
régional
du Queyras



Parc
naturel
régional
du Verdon

prospica
Consulting
Groupe prospica

Enjeu n° 1 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Diminution qualitative et quantitative des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.1. Développement de l'urbanisation</p>	<p>1.1.1 Mode d'urbanisation et étalement urbain</p>	<p>Agir à travers les documents d'urbanisme existants et/ou nouveaux (SCOT)</p> <p>Agir à travers les chartes sur les territoires des Parcs (qui peuvent servir de modèle), c'est à dire approfondir et faire évoluer les chartes</p>
		<p>1.1.2. Substitution qui s'opère lors de la diminution de la vocation et de l'affectation des sols, notamment agricoles en particulier sous la pression économique et des nouveaux modes de vie</p>	<p>Redéfinir la politique SAFER</p>
		<p>1.1.3. Volonté de réduction des aléas (inondations, incendies, avalanche)</p>	<p>Maintenir l'agriculture dans les zones en déprise (y compris avec des aides particulières)</p> <p>Améliorer la culture du risque vis-à-vis des élus et des nouveaux habitants</p>
		<p>1.1.4. « Faire propre » (bétonisation, canalisation, assèchement, couverture ... des zones humides)</p>	<p>Lutter contre l'artificialisation et rechercher des solutions du génie écologique</p>
		<p>1.1.5. Migration subie des villes nouvelles en altitude</p>	<p>Sauvegarder les terres agricoles et y éviter l'étalement urbain</p>
		<p>1.1.6. Migration souhaitée par les élus</p>	<p>Sensibiliser le grand public pour sensibiliser les élus</p>
		<p>1.1.7. Evolution des modes de gestion des déchets (déplacements inter-zones)</p>	<p>Bannir l'enfouissement et promouvoir des solutions à caractère écologique</p>

Enjeu n° 1 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Diminution qualitative et quantitative des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.2 Développement des infrastructures linéaires (existantes ou nouvelles)</p>	<p>1.2.1. Infrastructures linéaires de TRANSPORT telles qu'elles sont actuellement conçues (zoom sur les grandes infrastructures de type autoroutes, LGV lignes énergétiques)</p>	<p>Rétablir des connectivités pour les infrastructures anciennes (Par exemple : balisage des fils pour éviter les percussions par les rapaces; recréer des passages pour la faune sur les routes)</p> <p>Prendre en compte des connectivités pour les ouvrages à venir</p>
		<p>1.2.2. Infrastructures linéaires de TRANSPORT telles qu'elles sont actuellement conçues (zoom sur les autres infrastructures de transport ; réseau secondaire ...)</p>	<p>Prévoir les mesures dès la conception pour protéger la faune (notamment l'avifaune sous les lignes)</p> <p>Améliorer la gestion des bords de route (gestion différenciée, salage, ...) (Cf. également le point 1.2.4)</p>
		<p>1.2.3. Conséquences indirectes des choix techniques</p>	<p>Recourir aux techniques d'éco conception qui prennent en compte le cycle de vie des matériaux, utiliser les matériaux les plus proches et dont la production perturbe le moins l'environnement (par exemple : rondins de mélèze pour tenir les talus, pierres sèches, gabions pour la protection des berges, ...)</p>
		<p>1.2.4. Demande sociale d'un maillage plus important par rapport aux populations</p>	<p>Réduire l'utilisation des infrastructures par le développement de transports alternatifs, de l'utilisation de visioconférence (NTIC)</p> <p>Mettre en place des revêtements de route différents et arrêter la densification du réseau secondaire (valable également pour le 1.2.2.)</p>

Enjeu n° 1 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions	
<p>Enjeu :</p> <p>1. Diminution qualitative et quantitative des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	1.3. Choix du type d'agriculture	1.3.1 Choix du type d'agriculture	<p>Préalable à l'ensemble du pont 1.3. : Mettre en place un référentiel des conséquences des intrants</p>	
				Développer la cohérence des techniques / pratiques avec l'éco système local
		1.3.2. Diminution des pratiques favorables aux surfaces naturelles et aux connectivités fonctionnelles	<p>Les points ci-dessus relatifs au 1.3.1. étant acquis : Développer des leviers économiques autour de 2 approches d'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière / Marché • Territoire / MAE / circuit court 	
		1.3.3. Retrait et/ou abandon des surfaces agricoles	Créer un impératif réglementaire (ZAP, etc ...) pour pérenniser des exploitations (foncier bâti ou non bâti)	
			Réduire l'incohérence entre les règles du marché européen et la réalité locale	
			Idem point 1.3.2. Point à rediscuter et à préciser	
	1.4. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables	1.4.1. Consommation de l'espace naturel sur des territoires non urbanisés pour l'éolien et pour le solaire		Réserver les équipements photovoltaïques aux surfaces déjà artificialisées (bâti, ...)
				Exiger des études d'impacts sérieuses pour tout projet photovoltaïque en milieu naturel ou agricole (à éviter au maximum)
1.4.2. Augmentation des surfaces et des pratiques pour l'exploitation de la biomasse forestière			Ne pas exporter systématiquement la matière organique contenue dans les rémanents (branches, feuilles)	
			Conduire des exploitations respectueuses des codes de bonne pratique et prenant en compte l'aspect environnemental (aménagement, plan de gestion)	
		Etablir des documents spécialisés sur le sujet (modèles, exemples) sur les territoires des Parcs		

Enjeu n° 2 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques</p>	<p>2.1 Altération QUANTITATIVE (assèchement, prise en glace, rupture de connectivité fonctionnelle)</p>	<p>Point global au 2.1 et 2.3</p>	<p>Développer une politique forte (réglementaire et financière) de préservation et de reconquête des zones humides</p>
		<p>2.1.1 Augmentation des prélèvements liés aux usages agricoles</p>	<p>Développer une agriculture moins consommatrice d'eau (c'est-à-dire adaptée à cette problématique)</p>
			<p>Promouvoir les techniques d'arrosage économes en eau</p>
			<p>Adapter les cultures au milieu local (Exemple : blé barbu)</p>
		<p>2.1.2 Augmentation des prélèvements liés aux usages industriels</p>	<p>Utiliser les recyclages de leurs eaux</p>
			<p>Obtenir une procédure réglementaire plus forte concernant les forages « privées »</p>
			<p>Utiliser les eaux de pluie</p>
			<p>Sensibiliser à la bonne gestion de l'eau (y compris auprès des particuliers)</p>
			<p>Lutter contre l'artificialisation du tourisme d'hiver (canon à neige par exemple)</p>
			<p>Entretenir les canaux et limiter le béton</p>
	<p>Réaménager l'espace pour une meilleure infiltration de l'eau (bocages, micro-retenues, restanques, ...)</p>		

Enjeu n° 2 (Zones Alpine et Arrière Pays)

Enjeu :	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques	2.2. Aménagements hydrauliques	2.2.1 Artificialisation des cours d'eau (endiguement, aménagement des berges, ...)	Arrêter l'urbanisation dans les zones à risques (lit majeur, ...) et approfondir les PPR car sinon cela conduit à aménager artificiellement les cours d'eau pour protéger les constructions
			Maintenir ou restaurer les zones d'expansion des crues
			Favoriser les techniques de génie végétal plutôt que les enrochements
		2.2.2. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables (Préconisation de microcentrales sur les cours d'eau)	Rétablir artificiellement (mais avec des précautions d'usage) une continuité génétique entre des populations isolées définitivement par des aménagements
			Prendre en compte les enjeux piscicoles et les risques naturels dans toute microcentrale existante ou à venir

Enjeu n° 2 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques</p>	<p>2.3. Altération QUALITATIVE</p>	<p>Point global au 2.1 et 2.3</p>	<p>Développer une politique forte (réglementaire et financière) de préservation et de reconquête des zones humides</p>
		<p>2.3.1 : Rejets de stations d'épuration consécutives au développement urbain & économique</p>	<p>Appliquer des pénalités en cas de non respect des Directives 1 et 2 (idem point 2.3.4)</p>
		<p>2.3.2 : Pollution d'origine agricole & industrielle traitable en station d'épuration</p>	<p>Appliquer la loi et développer des moyens de sensibilisation</p>
		<p>2.3.3 : Pollution d'origine agricole & industrielle non-traitable en station</p>	<p>Développer des restrictions d'usage en fonction des capacités de traitement des stations d'épuration</p> <p>Réviser les autorisations de mise en marché (AMM)</p>
		<p>2.3.4 : Insuffisance des station d'épuration en nombre</p>	<p>Appliquer des pénalités en cas de non respect des Directives 1 et 2 (idem point 2.3.1)</p>
		<p>2.3.5 : Évolution de la température de l'eau</p>	<p>Maintenir le débit</p> <p>Prélever quand c'est possible l'eau dans les retenues et les lacs plutôt que dans les rivières (attention : peut-être à double tranchant)</p>

Enjeu n° 3 (Zones Alpine et Arrière Pays)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
Enjeu : 3. Autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces)	3.1 Développement des loisirs et des usages qui en découlent dans les espaces naturels terrestres et maritimes ou côtiers	3.1.1 Forte demande de consommation de nature	Encadrer les activités sportives en milieu fragile (par exemple : canyoning) <u>Lié au point 3.1.3</u>
		3.1.2 Problèmes générés par la fréquentation de masse (ski, plage, grands rassemblements, ...)	Adapter les accès aux capacités du territoire (exemple de l'automobile)
		3.1.3 : Evolution rapide des pratiques sportives et de loisirs	Analyser les conséquences de ces pratiques avec des professionnels Faire preuve de réactivité et de rapidité dans le discours à tenir face à ces évolutions Sensibiliser les pratiquants <u>Lié au point 3.1.1</u>
		3.1.4 : Evolution des effectifs de gibiers (ongulés)	Resituer la chasse dans une problématique de gestion Valoriser les ongulés en tant qu'élevage extensif
		3.1.5 : Evolution de l'utilisation de l'eau (stockage) pour des usages touristiques (transferts d'eau dommageables ailleurs pour le maintien des niveaux)	S'appuyer sur les SAGE (cadre « de bonne utilisation de la ressource en eau » et intérêt de la concertation) Arriver à diversifier l'offre touristique sur des activités de découverte pédagogique et respectueuses des milieux Eviter l'écueil des canons à neige et des retenues collinaires dédiées aux canons à neige via des financements
	3.2. Développement des espèces envahissantes (zoom spécifique sur les milieux aquatiques)	3.2.1 Gestion de l'eau et inversion des cycles (l'eau en été)	Non traité
		3.2.2 Développement des infrastructures linéaires hydrauliques (transfert d'espèces)	
		3.2.3 : Evolution des températures	

Production de l'atelier Zones Littoral et Arrière Littoral



Région
PACA



prospica
Consulting
Groupe prospica

Enjeu n° 1 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.1. Développement de l'urbanisation</p>	<p>1.1.1 Mode d'urbanisation et étalement urbain</p>	<p>Améliorer le cadre de vie en ville (espaces verts, toits terrasses végétalisés, ...) (PADD)</p> <p>Inciter à l'innovation et aux nouvelles pratiques d'aménagement (dont éclairage public)</p> <p>Valoriser les espaces « perdus » et densifier les zones constructibles (frein à l'étalement urbain) (SRU)</p>
		<p>1.1.2. Substitution qui s'opère lors de la diminution de la vocation et de l'affectation des sols, notamment agricoles</p>	<p>Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (et de leurs potentialités agricoles) (indexation TVB)</p>
		<p>1.1.3. Volonté de réduction des aléas (inondations, incendies, avalanche)</p>	<p>Privilégier le génie écologique et une gestion adaptée dans les connectivités fonctionnelles (risques)</p> <p>Sensibiliser et éduquer à l'acceptation de l'aléa et à la compréhension de sa gestion (<u>valable également pour le point 1.1.4</u>)</p>
		<p>1.1.4. « Faire propre » (bétonisation, canalisation, assèchement, couverture ... des zones humides)</p>	<p>Privilégier le génie écologique et une gestion adaptée dans les connectivités fonctionnelles (paysage / cadre de vie)</p> <p>Sensibiliser et éduquer à l'acceptation de l'aléa et à la compréhension de sa gestion (<u>valable également pour le point 1.1.4</u>)</p>
		<p>1.1.5. Développement de zones d'activité (industriel, artisanal, commercial / plate-forme logistique)</p>	<p>Exiger un schéma des ZA à l'échelle du bassin de vie (PLU, SCOT, CDEC à étendre aux autres zones)</p> <p>Favoriser le commerce de proximité et la mixité fonctionnelle (PLU, SCOT)</p>

Enjeu n° 1 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions	
Enjeu : 1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles	1.2 Développement des infrastructures linéaires (existantes ou nouvelles)	1.2.1. Infrastructures linéaires de TRANSPORT telles qu'elles sont actuellement conçues (à nuancer par types)	Travailler sur les articles règlementaires du CE au niveau local (Articles L 371-2 et 371-3 grandes infrastructures du CE)	
			Informier et former des bureaux d'étude, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (guides méthodologiques)	
			Généraliser des plans de restauration des continuités écologiques par les maîtres d'ouvrage (création d'un fond régional (restauration) et mobilisation des fonds européens)	
			1.2.2. Pistes DFCI, Forestière	Prendre en compte la biodiversité et ses fonctionnalités dans la conception et la révision des PIDAF / plan de gestion forestiers publics et privés
			1.2.3. Gestion et exploitation des infrastructures	Imposer la gestion différenciée des infrastructures au droit de la TVB
	1.3. Diminution du pastoralisme extensif et d'un certain type d'agriculture	1.3.1. Dégradation du rôle en terme de fonctionnalité : rempart vis-à-vis du risque de disparition des connectivités fonctionnelles		Mettre en œuvre des mesures contractuelles <u>spécifiques</u> à la méditerranée (exemple : MAET)
				Développer et valoriser Filière et Labellisation Bio – « raisonnée » - Courte (Attention aux OGM et aux biocarburants)
				Repenser la gouvernance des PLU (existence ZA)
		1.3.2. Disponibilité et accès au foncier	Animation foncière : <ul style="list-style-type: none"> • Droit préemption SAFER (révision prix) • Conventions aménagement rural • Formation 	

Enjeu n° 1 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.4. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables</p>	<p>1.4.1. Consommation de l'espace naturel sur des territoires non urbanisés pour l'éolien et pour le solaire et autres</p>	<p>Fixer une priorité d'installation en milieux urbains (s.l.) Et conditionner l'imperméabilisation à l'intégration d'énergies nouvelles dans les projets</p>
		<p>Dans des espaces agricoles et naturels : étudier des installations éventuelles uniquement sur des espaces déjà « stérilisés » (exemples : carrières, délaissés autoroutiers, ...) et sur la base d'un inventaire régional validé par le CSRPN</p>	
		<p>Règlementaire : un « ZDS » ? (Cf. ZDE) Financier : subordonner la tarification énergétique à la prise en compte de la biodiversité</p>	
		<p>1.4.2. Utilisation de la biomasse</p>	<p>Intégrer la TVB dans les plans d'aménagement forestiers (NB : biomasse forestière)</p>
		<p>Subordonner les plans d'approvisionnement à la prise en compte de la biodiversité (mise en défens, mesures compensatoires)</p>	
		<p>Développer l'utilisation de la biomasse agricole de 2nde génération, en valorisant les circuits courts</p>	

Enjeu n° 2 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions	
<p>Enjeu :</p> <p>2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques</p>	<p>2.1 Altération QUANTITATIVE (assèchement, prise en glace, rupture de connectivité fonctionnelle)</p>	<p>2.1.1 Augmentation des prélèvements</p>	<p>Prioriser l'allocation des ressources en eau (gouvernance de l'eau)</p> <p>Augmenter les procédures de contrôle (police – respect du droit)</p> <p>Abaisser les seuils de débit d'autorisation des forages (de tout type : agricoles, industriels, individuels et de loisirs)</p>	
		<p>2.1.2. Diminution des infiltrations dans les sols, nappes</p>	<p>Créer un zonage et définir les types d'activités autorisées « zone d'infiltration »</p> <p>Développer la récupération des eaux pluviales et usées</p>	
		<p>2.2. Aménagements hydrauliques</p>	<p>2.2.1 Artificialisation des cours d'eau (endiguement, aménagement des berges, ...)</p>	<p>Introduire de l'éco conditionnalité dans le subventionnement de la création, la restauration et l'entretien des canaux (+ génie écologique)</p>
				<p>Maîtrise foncière du lit majeur des cours d'eau permettant entretien patrimonial et fonctionnalité hydraulique</p>
	<p>Mise en protection réglementaire des ripisylves (EBC : existants ou à créer)</p>			
	<p>Soutien, animation et formation des structures de gestion (technicité, sensibilisation, ...)</p>			
	<p>2.2.2. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables (Préconisation de microcentrales sur les cours d'eau)</p>	<p>Schéma hydroélectrique lié aux orientations nationales intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse coût / bénéfice • Priorité aux équipements existants • Eco-conditionnalité / tarif 		
	<p>Conditions et moyens de mise en œuvre les PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrants)</p>			

Enjeu n° 2 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

Enjeu :	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques	2.3. Altération QUALITATIVE	2.3.1. Rejets de stations d'épuration consécutives au développement urbain & économique <i>(biologique)</i>	Cf. Programme de mesure du SDAGE + contrats de milieu (baies, rivières, ...)
		2.3.2 Pollution d'origine agricole & industrielle <i>et ruissellement pluvial + routière ...</i>	Décrets d'application de la loi de responsabilité environnementale <u>2008</u> Diagnostiques d'état des émissions polluantes territoriales et plans de rattrapage
	Altération qualitative et quantitative	Levier d'action transverse au point 2	Aires marines protégées, DPM, Gestion Intégrée des Zones Côtières qui permettent notamment de traiter les problématiques du Trait de côte et donc des conséquences en terme de salinité de l'eau

Enjeu n° 3 (Zones Littoral et Arrière Littoral)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>3. Autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces)</p>	<p>3.1 Développement des loisirs et des usages qui en découlent dans les espaces naturels terrestres et maritimes ou côtiers</p>	<p>3.1.1 Forte demande de consommation de nature : activités de pleine nature individuelles</p>	<p>Sensibilisation et éducation au respect de la nature</p>
		<p>3.1.2 Problèmes générés par la fréquentation de masse (ski, plage, grands rassemblements, ...) (collectif, masse)</p>	<p>Harmonisation de la réglementation et de la gestion à l'échelle d'un territoire</p>
		<p>3.1.3 Sécurisation de l'accès aux espaces naturels</p>	<p>Elaboration de documents de référence nationale et Formation animateurs « Fédérations » à l'environnement</p>
		<p>3.1.4 Prélèvements des ressources : chasse, pêche, cueillette, ...</p>	<p>Pour toute manifestation de masse organisée, réalisation d'un cahier des charges partagé et qui s'impose à l'organisation</p>
	<p>3.2. Développement des espèces envahissantes (zoom spécifique sur les milieux aquatiques)</p>	<p>3.2.1 Gestion de l'eau et inversion des cycles (l'eau en été)</p>	
		<p>3.2.2 Développement des infrastructures linéaires hydrauliques (transfert d'espèces)</p>	<p>Evaluation des risques lors de la conception de canaux</p>
		<p>3.2.3 Introduction d'espèces</p>	<p>Formation, information, sensibilisation : FdP, FdC, APPMA, horticulteurs, pépinières, Moe/Moa, paysagistes</p>

Production de l'atelier Zones Vallée du Rhône et Région



Région
PACA



Parc
naturel
régional
des Alpes



Parc
naturel
régional
de Camargue



Parc
naturel
régional
du Luberon



Parc
naturel
régional
du Queyras



Parc
naturel
régional
du Verdon

prospica
Consulting
Groupe prospica

Enjeu n° 1 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.1. Développement de l'urbanisation</p>	<p>Propositions de leviers d'actions communs à l'ensemble du point 1.1 : <u>Axe fondamental</u> : une économie d'espace partagé</p>	<p><u>Densifier « intelligemment » l'habitat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • libérer l'espace au sol, favoriser les utilisations collectives de l'immeuble au quartier • Inciter les démarches collectives et « végétaliser » les interstices <p><u>Agir via les habitants pour plus de prise en compte de la biodiversité</u> : Faire gérer par les habitants eux-mêmes dans le cadre d'une démarche pédagogique et partagée (Exemples : choix sur le « moins de voitures », choix sur les mesures d'accompagnement, ...)</p>
		<p>1.1.1 Mode d'urbanisation et étalement urbain</p>	<p>Application de la réglementation (y compris par l'Etat) actuellement sous-exploitée pour <u>densifier intelligemment</u> (la loi SRU permet notamment de lutter contre l'habitat diffus mais la densification n'est pas une réponse suffisante)</p> <p>Intervention dans les SCOT d'un « collège de compétences » à consulter <u>en amont</u> pour intégrer les problématiques environnementales (une liste d'organismes hors logique de lobby mais dans une logique d'apports (exemple : CSRPN))</p> <p>Intégrer la biodiversité dans la Loi SRU</p> <p>Aborder systématiquement les projets d'urbanisme en s'assurant de leur intérêt pour la biodiversité dans le contexte urbain</p>
		<p>1.1.2. Substitution qui s'opère lors de la diminution de la vocation et de l'affectation des sols, notamment agricoles</p>	<p>Maintenir et développer les ceintures maraichères et optimiser les espaces interstitiels avec accompagnement pédagogique pour limiter les intrants notamment</p> <p>Que la loi présente les sols comme des ressources naturelles non renouvelables</p> <p>Communiquer sur les outils existants auprès des aménageurs et des décideurs</p>
		<p>1.1.3. Volonté de réduction des aléas (inondations, incendies, avalanche)</p>	<p>Communiquer, informer et sensibiliser Communiquer sur l'existant</p>
		<p>1.1.4. « Faire propre » (bétonisation, canalisation, assèchement, couverture ... des zones humides)</p>	<p>Communiquer, informer et sensibiliser Communiquer sur l'existant</p>
		<p>1.1.5 Développement des jardins d'agrément et des pratiques de jardinage qui en découlent (destruction des ceintures ...)</p>	<p>Communiquer et former les particuliers (Exemple : PNR Camargue) Exemplarité de la collectivité : des jardins publics accueillant pour la biodiversité ordinaire</p>
		<p>1.1.6 Représentations sociales en terme d'utilisation de l'espace et de la biodiversité (urbanisation)</p>	<p>Mise en désir de la biodiversité dans toutes ses dimensions, remarquable et ordinaire</p>

Enjeu n° 1 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.2 Développement des infrastructures linéaires (existantes ou nouvelles)</p>	<p>1.2.1. Infrastructures linéaires de TRANSPORT telles qu'elles sont actuellement conçues (à nuancer par types)</p>	<p>Meilleure prise en compte de la biodiversité et prise en compte de la TVB dans les études d'impact (solidarité écologique)</p> <hr/> <p>Constituer un groupe de compétences transversales force de proposition, pour notamment communiquer auprès des décideurs et grands aménageurs Diffuser, informer, partager (valable également pour le point 12.2)</p> <hr/> <p>Développer des zones autonomes en eau / assainissement ; énergie ; transport (idée des éco hameaux ou éco-quartier) pour limiter les zones de développement d'infrastructures</p>
		<p>1.2.2 Recalibrage du réseau départemental</p>	<p>Constituer un groupe de compétences transversales force de proposition, pour notamment communiquer auprès des décideurs et grands aménageurs Diffuser, informer, partager (valable également pour le point 12.2)</p>

Enjeu n° 1 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.3. Diminution du pastoralisme extensif et d'un certain type d'agriculture</p>	<p><u>Transverse Point 1.3</u></p>	<p>Une agriculture qui réintègre la biodiversité (bio, bandes enherbée, haies, ...) et qui puisse se développer au travers de différents outils comme les ZAP, PAEN, TDENS</p>
		<p>1.3.1. Dégradation du rôle en terme de fonctionnalité : rempart vis-à-vis du risque de disparition des connectivités fonctionnelles</p>	<p>Faire évoluer la PAC (qui encourage aujourd'hui à faire de l'intensif) pour favoriser l'extensif</p>
		<p>1.3.2 « Clôture » des espaces agricoles et naturels</p>	<p>Communiquer sur les bonnes pratiques</p> <p>Transférer et/ou appréhender la compétence Aménagement du Territoire à une maille supra-communale (territoire pertinent)</p>
		<p>1.3.3 Evolution des modes de production agricole : encouragement de l'intensification et pas d'encouragement de l'extensif</p>	<p>Estampiller des mesures existantes en créant un Label Agriculture TVB Règle MAET et conditions d'attribution favorisant la biodiversité</p> <p>Créer des mesures incitatives pour encourager une agriculture plus productrice de biodiversité</p> <p>Intégrer le coût environnemental dans le prix du produit fini (compensation taxe carbone, ...); prix comme un rapport social et écologique Exemples : notion de retour sur investissement en terme environnemental à moyen et long terme (mouton local et mouton Nouvelle Zélande au regard du bilan carbone (valable également pour le point 1.3.3)</p>
		<p>1.3.4 Causes sociales : appréhensions sociales de la nature et de l'agriculture</p>	<p>Reste à traiter</p>

Enjeu n° 1 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>1. Erosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles</p>	<p>1.4. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables</p>	<p>1.4.1. Consommation de l'espace naturel sur des territoires non urbanisés pour l'éolien et pour le solaire</p>	<p>Créer un schéma d'installation photovoltaïque (équivalent ZDE) ciblant les espaces où c'est possible et où cela ne l'est pas</p>
			<p>Equiper d'abord les espaces artificialisés (exemple : hangar de supermarché) + mesures incitatives</p>
			<p>Clarifier la réglementation Schéma de cohérence régionale</p>
		<p>1.4.2 Augmentation de la consommation d'énergie forte (demande estivale)</p>	<p>Communiquer, diffuser, partager Exemple : Eco construction</p>
		<p>1.4.3 Schéma de production énergétique centralisé qui implique le développement de grosses unités de production au détriment de micro-installations</p>	<p>Aider aux HQE et aux maisons à énergie positive (plan financier, fiscal, ...)</p>
			<p>Modifier l'appréhension des schémas de production énergétique en s'appuyant sur les potentialités locales</p> <p>Encourager le petit éolien</p>

Enjeu n° 2 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques</p>	<p>2.1 Altération QUANTITATIVE (assèchement, prise en glace, rupture de connectivité fonctionnelle)</p>	<p>2.1.1 Augmentation des prélèvements (consommation individuelle et augmentation démographique)</p>	<p>Mettre en place des compteurs d'eau pour les prélèvements agricoles</p> <p>Renforcer les solidarités sociales amont / aval et contraindre éventuellement l'aval en fonction des besoins de l'amont (et non pas le contraire, ce qui est le cas aujourd'hui)</p> <p>Prendre en compte les démarches en cours (SDAGE, DCE, SIRSE, Etudes Volumes Préalables)</p> <p>Travailler sur les pertes Favoriser les économies Problème du budget de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime à l'économie d'eau • Distinction tarifaire (nécessaire / accessoire ?) • Le système comptable public de l'eau (budget annexe de l'eau) ne favorise pas l'économie
		<p>2.1.2 Perte de la culture hydrique méditerranéenne (culture de la sécheresse)</p>	<p>Exemplarité des collectivités et la communiquer</p> <p>Donner à la collectivité les moyens d'assumer sa compétence, son autorité « eau »</p> <p>Améliorer la lisibilité des factures et de l'eau comme bien public / système d'alerte</p>

Enjeu n° 2 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions	
<p>Enjeu :</p> <p>2. Altération de la ressource en eau et diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques</p>	2.2. Aménagements hydrauliques	2.2.1 Artificialisation des cours d'eau (endiguement, aménagement des berges, ...) Altération morphologique des cours d'eau aménagés	Prendre en compte les démarches locales, régionales, nationales en cours / créer de la convergence (exemple : mission hydroélectricité environnement) (<u>valable également pour le point 2.2.2</u>) Identification fine et protection des zones humides et des « espaces de liberté » des cours d'eau Encourager les aménagements doux	
		2.2.2. Développement des dispositifs et des équipements relatifs aux énergies renouvelables (Préconisation de microcentrales sur les cours d'eau)	Prendre en compte les démarches locales, régionales, nationales en cours / créer de la convergence (exemple : mission hydroélectricité environnement) (<u>valable également pour le point 2.2.2</u>)	
		2.3. Altération QUALITATIVE	<u>Transverse Point 2.3</u>	Faire et développer des campagnes de mesures (organismes indépendants) et les publier obligatoirement avec des échelles compréhensibles par tout le monde Les diffuser, les rendre lisibles / connaissance plus ouverte Action de protection et d'amélioration des zones de captage (+ biodiv)
			2.3.1. Rejets de stations d'épuration consécutives au développement urbain & économique	Application de la réglementation Et la faire évoluer pour plus de rigueur Suivre les médicaments et les molécules nouvelles
	2.3.2 Pollution d'origine agricole		Limiter les intrants (<u>valable également pour le point 2.3.4</u>)	
	2.3.3 Pollution d'origine industrielle		Reste à traiter	
	2.3.4 Pollution d'origine individuelle liée notamment au développement du jardinage (intrants)		Limiter les intrants (<u>valable également pour le point 2.3.2</u>)	

Enjeu n° 3 (Zones Vallée du Rhône et Région)

	Causes	« Sous-causes »	Leviers d'actions
<p>Enjeu :</p> <p>3. Autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces)</p>	<p>3.1 Développement des loisirs et des usages qui en découlent dans les espaces naturels terrestres et maritimes ou côtiers</p>	<p>3.1.1 Forte demande de consommation de nature notamment avec ignorance des conséquences (société de consommation)</p>	<p>Agir sur les modalités d'accès / Limiter les accès par voitures individuelles</p>
		<p>Remplacer « consommation » de nature par connaissance, partage, d'où respect</p>	
		<p>Volet pédagogique essentiel (encadrement des groupes enfants / professeurs)</p>	
		<p>Développer la nature de loisir en ville</p>	
	<p>3.1.2 Problèmes générés par la fréquentation de masse (ski, plage, grands rassemblements, ...)</p>	<p>Responsabiliser dans une logique de co-construction les acteurs et professionnels des activités de plein nature</p>	
	<p>Développer la nature de loisir en ville</p>		
	<p>Sur-aménager certains espaces « naturels » ciblés (pour en protéger d'autres) : accueil d'un public nombreux dans le respect des espaces</p>		
<p>3.2. Développement des espèces envahissantes (zoom spécifique sur les milieux aquatiques)</p>	<p>3.2.1 Gestion de l'eau et inversion des cycles (l'eau en été)</p>	<p>Reste à traiter</p>	
<p>3.2.2 Développement des infrastructures linéaires hydrauliques (transfert d'espèces)</p>			
<p>3.2.3 Développement de variétés agricoles et horticoles (cultivars) potentiellement envahissantes et lié au jardinage, aux espaces verts, ...</p>			

Restitution des ateliers



Région
PACA



prospica
Consulting
Groupe prospica

Après le travail en atelier, il a été demandé à chaque groupe qui avait désigné 1 ou 2 personnes en son sein, de venir présenter un zoom sur certaines propositions issues de leurs travaux .

Il s'agissait de choisir les leviers d'actions qui pourraient être « labellisés ou estampillés TVB » selon eux.

Résultats par atelier :



Zones : Alpine et Arrière Pays

Selon nous, les leviers d'actions qui pourraient être « labellisés ou estampillés TVB » sont notamment ...

§ Concernant l'érosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles :

1. Agir à travers les documents d'urbanisme existants ou nouveaux (SCOT)
2. Mettre en place un référentiel des conséquences des intrants puis développer la cohérence des techniques / pratiques avec l'écosystème local

§ Concernant Altération de la ressource en eau et la diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques :

1. Développer une agriculture moins consommatrice d'eau (adaptée à la problématique)
2. Développer les restrictions d'usage en fonction des capacités de traitement des STEP / Révision des AMM

§ Concernant les autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces) :

1. Encadrer les activités sportives en milieu fragile
2. Apporter des réponses rapides à l'évolution des pratiques et sensibiliser les pratiquants



Zones : Littoral et Arrière Littoral

Selon nous, les leviers d'actions qui pourraient être « labellisés ou estampillés TVB » sont notamment...

§ Concernant l'érosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles

:

1. Développer l'envie, inciter l'innovation dans le cadre d'une animation dédiée à la TVB
2. Optimisation maximum de l'outil PLU et de la loi SRU
3. Mobilisation des outils fonciers disponibles accompagnée d'une animation foncière

§ Concernant Altération de la ressource en eau et la diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques :

1. Mise en protection réglementaire des ripisylves
2. Maîtrise foncière des abords des cours d'eau

§ Concernant les autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces) :

1. Etude d'incidence TVB préalable à tout aménagement de sites de sports et loisirs
2. Formation et sensibilisation du public et des professionnels

Zones : Vallée du Rhône et Région

Selon nous, les leviers d'actions qui pourraient être « labellisés ou estampillés TVB » sont notamment...

§ Concernant l'érosion des surfaces naturelles et des connectivités fonctionnelles :

1. une densification « intelligente » de l'urbanisme intégrant biodiversité et implication des habitants
2. appréhender l'urbanisme différemment en mettant comme objectif de répondre à la question : « en quoi mon projet d'urbanisme est-il créateur ou contribue-t-il à la biodiversité ? » (ex ; éviter conurbation, la nature en ville ...)
3. Des outils existants (évitant de sur rajouter des feuilles au mille feuille) à labelliser TVB car y contribuant : ex: MAET

§ Concernant Altération de la ressource en eau et la diminution de la fonctionnalité des milieux aquatiques :

1. Donner à la collectivité les moyens d'assumer son autorité / compétence « eau ».
2. Créer de la convergence dans les démarches nationales, régionales, locales (désegmenter)

§ Concernant les autres sources de dégradation de la biodiversité (habitats / espèces) :

1. Suraménager certains espaces naturels ciblés pour protéger l'essentiel des surfaces
2. Responsabilisation et co-construction avec les acteurs et professionnels des APN



Nos prochains travaux :

Grâce à nos travaux d'aujourd'hui, nous allons pouvoir :

- q Etudier les points de correspondances entre vos diverses propositions et notamment les spécificités en fonction des zones,
- q Envisager les modalités d'application de ces différents leviers d'actions (leur traduction opérationnelle et institutionnelle potentielle)
- q Pour ensuite identifier les conditions d'acceptabilité et de faisabilité.

Pour cela, notre prochaine rencontre de travail se fera donc dans les Alpilles ou dans le Luberon en :

Octobre / Novembre



Intervention de Monsieur DERVIEUX :

Monsieur DERVIEUX (Elu) a souhaité intervenir en fin de réunion pour :

- q Relever l'intérêt d'une telle journée en tant que « manière de réfléchir autrement »,
- q Souligner son souhait de parler de ces travaux auprès des élus de sa communauté d'agglomération,
- q Insister sur l'importance d'informer les élus très en amont de toute mise en place
- q Féliciter l'équipe

Le séminaire s'est terminé à 18 heures, après avoir remercié chaque membre du groupe général pour son implication par un petit cadeau issu des Parcs Naturels Régionaux Alpilles, Camargue,

